



ADAMA.COM

HERBICIDE

CODIX®

Désherber en souplesse,
c'est le propre de CODIX®

*Extension d'usage sur
pomme de terre*



CODIX®
La sérénité pour
les programmes
de désherbage

2 matières actives

Pour une efficacité optimale sur graminées et dicotylédones

2 modes d'action

Pour un désherbage durable

Multiculture

Pour désherber vos pommes de terre et vos céréales

DESCRIPTIF DU PRODUIT

CODIX® est composé de deux matières actives complémentaires, le diflufénicanil (groupe HRAC 12) et la pendiméthaline (groupe HRAC 3). CODIX® agit en bloquant la germination des graines et la croissance des jeunes plantules et maîtrise ainsi les levées échelonnées.

Tableau des usages autorisés

Libellé de l'usage	Cultures associées pour le produit	Dose homologuée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)
Blé*Désherbage	Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver	2,5 L/ha	1/an /culture	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	50 (dont DVP 20)
		2 L/ha		entre les stades BBCH 08 et BBCH 10*	BBCH 21 max	
		2,5 L/ha		entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*		
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	2,5 L/ha		jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	
		2 L/ha		entre les stades BBCH 08 et BBCH 10*	BBCH 21 max	
		2,5 L/ha		entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*		
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	2,5 L/ha		jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	50 (dont DVP 20)
		2 L/ha		entre les stades BBCH 08 et BBCH 10*	BBCH 21 max	
		2,5 L/ha		entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*		
Pomme de terre*Désherbage	Pomme de terre	2 L/ha		jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08 max	20 (dont DVP 20)

*avant repos végétatif

Délai de rentrée : 48 heures après traitement.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits, afin de limiter la dissémination de la pendiméthaline dans l'air.

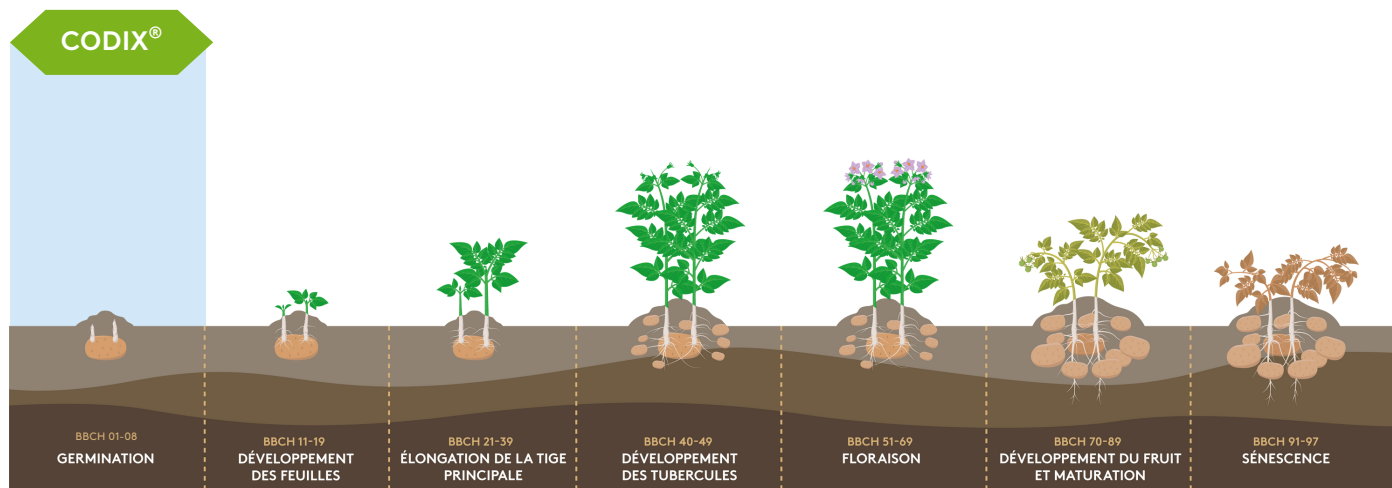
ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue. Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 heures après traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Stades et conditions d'application

Codix® s'utilise après la plantation et après le dernier buttage, avant la levée des mauvaises herbes et impérativement avant la levée des premières pousses de pomme de terre. Utilisé seul, Codix® s'applique à la dose maximale de 2L/ha.

En mélange avec un partenaire herbicide (et en respectant la réglementation en vigueur), Codix® s'applique à la dose maximale de 1,5 L/ha. Sur sols filtrants, ne pas dépasser la dose de 1,5 L/ha et réaliser le traitement au plus tard lorsque les pousses sont à 4-5 cm avant la sortie de la butte.



Spectre d'efficacité

CODIX® 2 L/ha			
Amarante réfléchie		Morelle noire	
Bleuet des champs		Mouron des champs	
Capselle BP		Moutarde des champs	
Chénopode blanc		Panic pied de coq	
Fumeterre		Pâturin annuel	
Gaillet grateron		Pensée des champs	
Galinsoga à petites fleurs		Renouée liseron	
Lamier pourpre		Renouée persicaire	
Matricaire camomille		Repousse de colza	
Matricaire inodore		Tabouret des champs	
Mercuriale annuelle		Véronique de Perse	
Vulpin		Ray-grass	

> 95 % 85% to 95% 75% to 85 % < 75 %

Précautions d'emploi

- Ne pas utiliser le produit sur des sols très filtrants et sableux.
- Éviter le recoupement des rampes en cultures de pomme de terre lors de l'application du produit.
- Ne pas irriguer après application. Reporter l'application si de fortes pluies sont prévues dans les prochains jours.
- Des symptômes de décoloration passagère des feuilles peuvent apparaître dans les jours qui suivent une pluie importante. Ils sont sans conséquence sur le rendement.
- Ne pas utiliser en production de plants de pomme de terre.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la culture après une application de CODIX® à l'automne, les cultures de remplacement possibles au printemps, après un labour profond, sont orge de printemps, tournesol, maïs, pois fourrager.

Cultures suivantes

Respecter un délai de 300 jours entre l'application et le semis de toute culture sur laquelle la pendiméthaline n'est pas autorisée, et autre que des céréales.


GROUPE 3 | 12 HERBICIDE

CODIX®
Composition

40 g/L de Diflufénicanil + 400 g/L de Pendiméthaline

Formulation

SC – Suspension concentrée

Conditionnement

Bidon 5L et 10L

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur céréales à la dose supérieure à 2 L/ha.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales à une dose inférieure ou égale à 2 L/ha.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage sur pomme de terre.

SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

CODIX® : AMM N°2130140 - SC- Suspension concentrée - diflufenicanil 40 g/L + pendimethaline 400 g/L - Attention - H410 • EUH 208 • H361d • EUH401. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ®Marque déposée ADAMA France S.A.S.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Septembre 2025. Annule et remplace toute version précédente.

CODIX®
ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la pendiméthaline et du 1,2-Benzisothiazolin-3-one.

Peut produire une réaction allergique.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.


 ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.